



## *Assez de reculs sociaux, Assez de retraité(e)s dans la misère.*

Les retraités comme l'ensemble des salariés, subissent la dégradation de leurs conditions de vie. Ils ont travaillé des années pour avoir une retraite décente et non pour enrichir les spéculateurs. Ils exigent leur dû. Depuis plusieurs mois ils se mobilisent pour leur pouvoir d'achat.

A l'appel des organisations syndicales, le 24 novembre dernier, malgré l'interdiction de manifester les retraitées ont fait connaître leur colère en interpellant les parlementaires du département. Aujourd'hui elles interpellent ensemble le ministre des finances dans une lettre ouverte. Elles souhaitent le rencontrer et obtenir le rétablissement de la ½ part fiscale aux veuves et veufs et la défiscalisation des 10% supplémentaires de pension.

Elles appellent à agir le 10 mars contre la baisse du pouvoir d'achat, résultat du cumul de plusieurs décisions politiques du gouvernement :

- > **Gel des pensions:** le gel des pensions dure depuis avril 2013. L'aumône de 0,1 % du 1<sup>er</sup> octobre 2015 qui représente 1€ de plus pour une pension de 1000 € est une honte. Elle ne marque pas non plus la «fin du gel», car la revalorisation de 0,5% prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2014 n'a pas été appliquée.
- > **Fin de l'indexation des pensions sur le salaire moyen :** l'indexation des pensions, non plus sur le salaire, mais sur l'inflation fait qu'elles évoluent plus lentement que les salaires, évoluant eux-mêmes souvent plus lentement que les richesses créées, réservées essentiellement à la rémunération des actionnaires et des rentiers. Entre 2003 et 2010, les pensions ont augmenté de 11,6 % et les salaires de 17,1 %.
- > **Augmentation de la fiscalité touchant particulièrement les retraité-e-s :** la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) «taxe» de 0,3 % versée par les retraités imposables ; la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et veuves ayant eu des enfants et la fiscalisation des 10 % de majoration de pension pour avoir élevé au moins 3 enfants a rendu des personnes retraitées imposables à l'impôt sur le revenu, avec de nombreuses conséquences négatives.

**Et le pouvoir d'achat diminue davantage avec l'âge,** les dépenses contraintes augmentent, notamment celles dues aux soins de santé. Pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, les dépenses contraintes représentent 75 % de leurs ressources !

# Manifestation régionale

## Jeudi 10 mars à 14h30

de Montparnasse(place du 18 juin 1940) à Matignon